

Administration communale : rue Albert 1er, 66 - 4820 DISON
Tél. : **087-39.33.40** • Fax : 087-34.15.87
Accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

CPAS Dison : rue de la Station, 31 - 4820 DISON
Tél. : **087-30.80.00** • Fax : 087-33.59.19
Permanences service d'aide générale : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00

Hôtel de Police : chaussée de Heusy, 219 - 4800 VERVIERS
Tél. : **087-32.92.92** • Fax : 087-32.92.97
Accessible tous les jours 24h/24, 7 jours sur 7, sauf les jours ouvrables, de 9h00 à 17h00, pendant lesquels l'accueil est réalisé en Maison de Police
En cas d'urgence : 101

Maison de Police de Dison : rue d'Andrimont, 87 - 4820 DISON
Tél. : **087-32.93.00** • Fax : 087-32.93.07
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Maison de Police de Hodimont : rue du Moulin, 58 4800 VERVIERS
Tél. : **087-32.92.20** • Fax : 087-32.92.27
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Maison de Police du Centre : rue des Martyrs, 43 - 4800 VERVIERS
Tél. : **087-32.92.00** • Fax : 087-32.92.07
Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, le samedi de 9h00 à 13h00

Pompiers : rue Simon Lobet, 30 - 480 VERVIERS
Tel. : **087-29.35.95** • Fax : 087-22.94.65
En cas d'urgence : 100

Centre culturel de Dison : rue des Ecoles, 2 - 4820 DISON
Tél. : **087-33.41.81** • Fax : 087-35.24.84
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
Fermé au public le jeudi matin

Parc à conteneurs - Recyparc : rue Mackau, Zoning Industriel des Plenesses - 4890 Thimister-Clermont
Tél. : **087-44.57.24**
Ouvert du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

> Les **nouvelles économiques** du trimestre

→ Construction par les **Batteries Toussaint Nyssenne** d'un nouveau hall de 4000m² dans le zoning des Plenesses

→ Ouverture dès le printemps 2008 de **plusieurs enseignes sur le site Interlac**

→ 13 septembre 2007, **Les Plenesses** sont reconnues en qualité de **zone franche urbaine**

→ La Société **Girretz Energie Alternative** dans le zoning de Dison en pleine expansion.

→ Départ de la scierie Delhez (Mont) vers Kaiserbaracke (Amel)

impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 01 décembre 2007

- > Référendum sur la piscine
- > Le service Population et Etat Civil
- > Le CPAS aux petits soins pour ses aînés



Yvan Ylieff:
Bourgmestre

➤ *Des finances saines pour une commune saine*

On connaît l'adage des Anciens repris par les thuriféraires de la pratique des sports : "Mens sana in corpore sano", littéralement un esprit sain dans un corps sain.

Par analogie, on peut affirmer que sans des finances saines, il n'y a pas de commune saine possible.

"Sire, donnez-moi de bonnes finances et je vous ferai une bonne politique" disait aussi au Roi Henri IV, le duc de Sully, son fidèle et talentueux Ministre... des Finances.

C'est dire que quelles que soient l'époque, les modes ou les genres, l'équilibre des finances reste l'alpha et l'oméga de toute politique sérieuse et efficiente, y compris en ce qui concerne les communes.

Dison est connue et appréciée pour la rigueur et l'orthodoxie de sa gestion budgétaire et financière. Toute forme de déficit y est proscrite depuis des lustres et la pratique si courante de dépenser l'argent que l'on n'a pas n'a plus cours à DISON depuis les fusions de communes, soit depuis plus de trente ans.

Le budget communal est sain et rigoureux. Il permet de financer chaque année des réalisations qui sont spécifiques à notre Commune, telles que les rénovations de l'habitat des quartiers anciennement industriels comme Neufmoulin, la Grappe, Six Cents - Fabriques, de disposer d'une piscine parfaitement conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, d'écoles qui accueillent toujours plus d'élèves, des services sociaux de qualités tels que la crèche "Les Petits Loups", les consultations de nourrissons, le service des aides ménagères, la distribution à domicile de repas chauds, les petits travaux d'entretien chez les personnes âgées ou handicapées, bref une panoplie de réalisations et de services qui font que la Commune est vraiment au service de tous les habitants, sans discrimination, en toute transparence et ceci permettant cela, dans l'équilibre budgétaire et la bonne santé financière.

Que cela continue encore longtemps !

Tel est mon vœu le plus cher avec ceux de bonheur et de santé que je vous adresse pour l'an nouveau et à l'entame de ce nouveau bulletin communal d'informations pour tous et de dialogue avec tous.

Yvan YLIEFF

SOMMAIRE

Couverture : photo de la piscine de Dison

2 Sommaire

Edito

3 Illuminations de Noël

4 Le service Population/Etat Civil

5 "L'école communale, c'est génial"

6-7 Le calendrier 2008

8 Le lotissement Bois des Ayes

9 Quoi de neuf sur Dison.eu ?

10 Le CPAS aux petits soins pour ses aînés

11 La crèche "Les Petits Loups"

12 Adresses utiles

Les nouvelles économiques du trimestre

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de Dison - n° 01 décembre 2007

Tirage : 6200 exemplaires

Distribution : toutes boîtes

Coordination : Jean-Paul MAWET

Editeur responsable

& Rédaction : Administration communale de Dison

Rue Albert 1e, 66

Tél : 087/39 33 40

Fax : 087/34 15 87

www.dison.eu

Mise en page : perspectives



Jean-Paul MAWET:
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements
festifs
et de la communication

L'ANNÉE DERNIÈRE À PAREILLE ÉPOQUE, LES RUES DE DISON ÉTAIENT DEMEURÉES ÉTRANGÈMENT SOMBRES. EN EFFET, FAUTE DE POUVOIR DISPOSER D'INSTALLATIONS SÉCURISÉES D'ÉLECTRICITÉ PUBLIQUE, LES AUTORITÉS COMMUNALES AVAIENT DÛ, À CONTRE-CŒUR, SE RÉSOUDRE À NE PAS ILLUMINER LES RUES DE LA COMMUNE POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ... NON SANS PROMETTRE CEPENDANT QU'ON NE LES Y PRENDRAIT PLUS.

➤ *Dison s'illumine pour fêter l'an neuf*

Dès janvier 2007, l'action conjointe des échevins Willy Formatin (travaux) et Jean-Paul Mawet (économie & commerce) a permis de relancer le dossier efficacement. A la fin du premier trimestre, le conseil communal unanime autorisait non seulement le placement des illuminations, mais également le renouvellement de celles-ci, pour un coût total estimé à 84.270 euros.

Le Collège communal s'est montré particulièrement attentif à ce que ces illuminations ne se cantonnent pas autour des commerces du centre-ville. C'est ainsi que Mont, Andrimont village, Ottomont et le quartier de la Pisseroule seront également illuminés et qu'à Andrimont comme au Corbeau, des banderoles accueilleront tous ceux qui pénètrent sur le territoire communal.

Les autorités communales tiennent tout particulièrement à adresser leurs remerciements au fournisseur des illuminations (la firme Vertige entre Ciel et Terre), à la société DEMOULIN qui a assuré les branchements, à l'Association liégeoise d'Electricité qui a remis ceux-ci en état de conformité, aux services techniques communaux (et en particulier à M. R. ROGISTER, Mme V. ROGISTER et M. J.P. DEWAIDE). Elles ne veulent pas oublier d'exprimer leur gratitude à tous les riverains qui ont aimablement accepté le placement des ancrages sur la façade de leurs immeubles.

Les illuminations de fin d'année ne sont qu'un commencement... Elles sont un témoignage parmi d'autres de la volonté qui anime les autorités communales mais également de nombreuses associations locales de voir la commune donner d'elle-même une image active et tournée vers l'avenir. Un aspect non négligeable de ce vaste projet demeure enfin la diminution de plus de la moitié de la consommation énergétique. Un beau geste pour l'environnement.

Le nouveau logo communal, le présent bulletin d'informations, l'organisation de divers événements nouveaux dès les prochains mois, ... sont autant d'autres éléments qui attestent de ce dynamisme renouvelé.



➤ **fiche technique :**

remplacement des arcades lumineuses actuelles par des motifs suspendus en forme de flocon, placement de cordons lumineux sur plusieurs bâtiments communaux, placement de traversées lumineuses.

Adjudicataire : Vertige entre ciel et terre sprl,
Route de Warfaaz, 2 à 4845 JALHAY

coût total du marché : 84.270 euros

Echevinats des travaux et de l'économie

Services compétents : service des travaux



Stephan MULLENDER:
échevin des services
État civil/Population/
Étrangers/Jeunesse
Maisons de jeunes et tourisme
Fête et jumelages

> Le service population

LE SERVICE POPULATION - ÉTAT CIVIL EST PEUT ÊTRE LE SERVICE LE MIEUX CONNU DE LA POPULATION DISONAISE PUISQUE C'EST CELUI QUI ENTRE LE PLUS SOUVENT EN INTERACTION AVEC ELLE.



Que vous ayez besoin d'une nouvelle carte d'identité, que vous veniez de passer votre permis de conduire ou que vous projetiez de partir en vacances et que vous avez besoin d'un passeport, il vous faudra vous y rendre.

> INFORMATIONS

Le service population - état civil est accessible du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et les lundis, mercredis et jeudis de 13 heures 30 à 17 heures.

Notez encore que le service étranger est quant à lui ouvert les mercredis, jeudis et vendredis matin de 8 heures 30 à midi.

Mais ce service reprend également diverses autres tâches, peut être moins connues, qui pourraient un jour vous être utiles. Citons notamment les demandes de certificats de bonne vie et mœurs, de compositions de ménage, de certificats de toutes sortes, des déclarations de naissance ou de décès ainsi que celles relatives au changement de domicile. C'est également ce service qui vous aidera à préparer votre dossier de mariage.

Lorsque le service n'est pas accessible au public, et que les guichets sont fermés, les agents, derrière leurs volets baissés, s'attèlent à traiter leurs dossiers en cours, envoyer les convocations, réceptionner les documents, rédiger les actes et répondre aux demandes émanant d'autres organismes publics et privés. Autant dire que ce service est aussi polyvalent qu'indispensable dans une Administration communale.

Aussi, il fallait que l'environnement de travail soit à la hauteur des prestations de ses agents. C'est ainsi que le service, comme vous l'aurez sûrement déjà remarqué, a subi un vrai lifting. Des nouveaux locaux fraîchement repeints, du mobilier moderne et entièrement neuf. Voilà quelques une des nouveautés de cette fin d'année.

Mais ce n'est pas tout, afin d'encore mieux vous servir, le service est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite qui pourront emprunter la rampe d'accès et être accueillies dans un bureau adapté. En outre et afin de répondre aux disponibilités de chacun, le service est désormais ouvert trois après-midi par semaine.

...Toutes ces nouveautés afin d'encore mieux vous servir et vous accueillir de la meilleure façon qui soit.



Véronique BONNI:
députée Communautaire,
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

> L'école communale... c'est génial

L'ENSEIGNEMENT OCCUPE UNE PLACE FONDAMENTALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

L'ÉCOLE CONSTITUE, EN EFFET, POUR DE NOMBREUX JEUNES, L'OUTIL ESSENTIEL DE LEUR ÉMANCIPATION CITOYENNE, SOCIALE, CULTURELLE ET SOLIDAIRE.

A Dison, l'enseignement communal a depuis toujours "mis l'élève au centre du système éducatif" avec des écoles de quartier, maternelles et primaires, des écoles adaptées à l'environnement de l'enfant, des écoles avec un espace riche en stimulations.

9 écoles accueillent chaque jour environ 1400 enfants âgés de 2.5 à 12 ans.

Je m'attarderai plus spécifiquement à l'enseignement maternel. En effet, l'entrée en maternelle est un grand saut dans l'inconnu pour les petits, mais aussi pour leurs parents. Un événement que ceux-ci vivent souvent avec confiance et enthousiasme, des sentiments qui sont néanmoins mêlés d'une pointe d'appréhension.

LISTE DES ECOLES COMMUNALES :

Ecole Fonds-de-Loup

Place Simon Gathoye 2 à 4821 ANDRIMONT
tél : 087-33.64.24 - Directeur M. Christian ERNST

Ecole Neufmoulin

Place J. Roggeman 19 à 4820 DISON
Tél : 087-33.69.62 - Directeur M. Christian ERNST

Ecole de Wesny

Rue d'Andrimont 131 à 4820 ANDRIMONT
Tél : 087-33.12.16 - Directeur M. Christian ERNST

Ecole Luc Hommel

Place Luc Hommel 15 à 4820 DISON
Tél : 087-33.76.37 - Directeur M. Alain VOIGT

> La grande école des petits enfants !

Hier, ils étaient encore dans le cocon de la crèche, de la maison familiale ou de celle de la gardienne, les voici sur le seuil de l'école avec la collation et le pique nique bien rangés dans le petit cartable coloré.

Le changement est d'importance !

Même si les institutrices de la maternelle ont à cœur de ménager la transition, l'enfant s'engage avant tout sur le chemin de l'autonomie, de la socialisation et des apprentissages.

> L'entrée en maternelle : un grand saut dans l'inconnu.

Des peluches, il y en a encore dans nos classes, de même que bien d'autres jeux et jouets. En effet, si les modes et les méthodes pédagogiques se succèdent, une vérité s'est néanmoins imposée dans notre enseignement officiel : c'est en jouant que le petit apprend. Nos écoles maternelles utilisent donc le jeu sous formes variées et différentes afin d'éveiller, exercer et développer les capacités des petits bouts. Rondes comptines favorisent le rythme et privilégient le mouvement. La psychomotricité permet de courir, sauter, se faire tout mou et se détendre.

A l'école maternelle, l'enfant apprend à se situer dans le temps, l'espace, l'environnement. Il va écouter des histoires, se familiariser avec des sons, manipuler les formes. Les dessins, les coloriages vont permettre d'apprendre à tenir le crayon. **Pour les petits, jouer est donc un vrai travail.** Et s'il ne peut pas être directement question de faire des calculs ou écrire des textes, de nombreuses activités préparent déjà ces apprentissages. Votre enfant ramènera la farde de travaux qui mérite beaucoup d'attention et de respect.

Notre objectif, une école maternelle où l'enfant se sent bien et où il apprend à avoir confiance en lui en évitant la mise à l'écart et l'exclusion ! Chacune de nos écoles élabore un projet d'établissement qui définit ses priorités et ses lignes de force. Celui-ci est remis par la direction. N'hésitez pas à solliciter, à questionner la direction. Les enseignantes maternelles vous accueillent, vous écoutent, vous conseillent; elles aideront vos enfants à faire un bout de chemin. Tout au long de l'année scolaire, n'hésitez pas à les rencontrer pour apprécier les progrès de votre enfant. Une telle rencontre qui peut s'avérer difficile est souvent nécessaire, elle est fructueuse pour chacun.

Ecole de Mont

Rue de Mont 117 à 4820 DISON
Tél : 087-33.67.16 - Directeur M. Alain VOIGT

Ecole du Husquet

Rue de Husquet 27 à 4820 DISON
Tél : 087-33.75.49 - Directrice Mme Danielle DEBLON-VERVIER

Ecole du Centre

Sous-le-Château 18 à 4821 ANDRIMONT
Tél : 087-33.24.85 - Directeur f.f. M. Jean-Pierre BIDOUL

Ecole de Renoupré

Rue Henripré 14 à 4821 ANDRIMONT
Tél : 087-33.32.53 - Directeur f.f. M. Jean-Pierre BIDOUL

Ecole Heureuse

Rue de Verviers 310 à 4821 ANDRIMONT
Tél : 087-33.37.09 - Directeur M. Michel BOUHY

janvier

sem	1	2	3	4	5
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

13 Concert viennois

26 Fête d'hiver de la Royale Nationale de Dison

février

sem	5	6	7	8	9
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	
Di	3	10	17	24	

16 Bourse toutes collections - brocante

mars

sem	9	10	11	12	13	14
Lu		3	10	17	24	31
Ma		4	11	18	25	
Me		5	12	19	26	
Je		6	13	20	27	
Ve		7	14	21	28	
Sa	1	8	15	22	29	
Di	2	9	16	23	30	

8 Journée country

avril

sem	14	15	16	17	18
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

12 Bal du printemps

12-16 Kermesse du printemps



18-20 In vino Musicas

mai

sem	18	19	20	21	22
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30
Sa	3	10	17	24	31
Di	4	11	18	25	

DEBUT MAI : jogging d'Andrimont

4 Concentration de voitures ancêtres et motos

27 Fête des voisins

juin

sem	22	23	24	25	26	27
Lu		2	9	16	23	30
Ma		3	10	17	24	
Me		4	11	18	25	
Je		5	12	19	26	
Ve		6	13	20	27	
Sa		7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29	

28-29 Fête de la Musique





21 Festivités du 21 juillet

sem	27	28	29	30	31
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	
Sa	5	12	19	26	
Di	6	13	20	27	

juillet



17 Course cycliste pour amateurs

23-31 Kermesse d'été

24 Brocante extérieure & course de brouettes

sem	31	32	33	34	35
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	30
Di	3	10	17	24	31

août



6-7 Fête au village d'Andrimont

sem	36	37	38	39	40
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

septembre



5 Bourse toutes collections - brocante

20 Foire aux macarons

sem	40	41	42	43	44
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31
Sa	4	11	18	25	
Di	5	12	19	26	

octobre



31 Fête d'Halloween
Nuit des petits monstres

sem	44	45	46	47	48
Lu		3	10	17	24
Ma		4	11	18	25
Me		5	12	19	26
Je		6	13	20	27
Ve		7	14	21	28
Sa	1	8	15	22	29
Di	2	9	16	23	30

novembre

sem	49	50	51	52	1
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

décembre



Willy **FORMATIN**:
échevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

➤ *Septante nouvelles parcelles à Dison*

En **avril 2002**, le bureau d'études O-Mikron de Temse dépose un projet de lotissement qui serait situé au lieu dit "Bois des Ayes" (à proximité de la Cité de Husquet) et en juillet, la commune reçoit de ce même bureau la notice d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement. La demande prévoit la création de 73 lots sur une superficie d'environ 7 ha.

Les riverains sont invités à une séance d'information en **avril 2003**.

Comme il s'agit d'un projet de lotissement de plus de 2 ha, une étude d'incidences sur l'environnement est nécessaire ; celle-ci est réalisée par le bureau d'étude Pissart - Van der Stricht de Sprimont et déposée à la commune en **mai 2003**. Elle préconise notamment la suppression de trois lots longeant le prolongement de la rue du Husquet afin de conserver le talus arboré, le maintien du maillage des haies et bandes boisées, l'imposition de citernes de 5000 l minimum afin d'utiliser les eaux de pluie, l'emploi du gaz naturel comme combustible. L'enquête publique relative à l'étude d'incidences sur l'environnement se déroule du **13 juin au 13 septembre 2003**. Plus de cent cinquante personnes participent activement à cette consultation.

En **octobre**, le conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD) émet un avis favorable conditionnel (les conditions imposées sont celles qui avaient été énoncées par l'auteur de l'étude d'incidences). La commission communale consultative de l'aménagement du territoire (CCCAT) remet un avis similaire en **novembre**.

En **décembre**, le bureau d'études modifie le projet afin de tenir compte des remarques pertinentes émises durant l'enquête publique. Il prévoit la création d'un troisième accès via la rue H. J. Proumen (en plus des deux autres situés au hameau du Husquet et au rond point R. Jurdant).

En **janvier 2004**, suite à une réunion avec les services de police, le collège échevinal décide que le futur lotissement sera repris en zone résidentielle (vitesse limitée à 20 km/h). Un plan de mobilité doit être établi afin de répondre aux inquiétudes des riverains concernant une augmentation du trafic dans le quartier. Le rapport d'incidences rédigé par le fonctionnaire délégué (directeur de l'urbanisme de Liège) est publié du **21 janvier au 5 février 2004**.

En **avril 2004**, l'architecte choisi initialement par le promoteur, dépose le plan de mobilité demandé qui est ensuite présenté au service régional d'incendie (SRI) et à la police.

Le plan de mobilité est soumis à enquête publique du 4 au **21 juin 2004** et fait l'objet de cinq courriers de riverains du quartier Bellevue.

Fin juin, la CCCAT remet un avis favorable conditionnel (maintien de la venelle le long du lot 1, venelles équipées de dispositifs franchissables uniquement par les piétons) En **septembre**, le fonctionnaire délégué nous transmet son rapport (sans objection particulière).

En novembre, le conseil se prononce sur la création de nouvelles voies de communication et la reprise ultérieure des voiries, dépendances et équipements en domaine public (après réception définitive des travaux). Le permis de lotir est enfin délivré le **31 janvier 2005**. Les travaux peuvent dès lors commencer : pose des égouts, des conduites de gaz et d'eau, enfouissement des câbles électriques et des lignes téléphoniques, création du bassin d'orage, des voiries, placettes et venelles.

La réception provisoire a lieu le **17 juillet 2007** avec remarques. Il est demandé au promoteur de faire installer des barrières sélectives aux entrées des venelles afin de limiter l'accès aux piétons, de compléter la signalisation routière existante et enfin de prévoir les plantations pour la fin de l'automne.

Les voiries sont ouvertes à la circulation depuis le mois de **septembre**.

A signaler encore : pour desservir les lots 6 à 13, 67 à 69, 30 et 31, une voirie a été créée à l'emplacement du chemin n°17 (versé dans le domaine privé en 1880) qui reliait Petit Rechain à Dison lorsque la route passant par le hameau du Husquet et le haut Husquet n'existait pas encore !

Au moment d'écrire ces lignes, 10 permis d'urbanisme ont été délivrés et 9 sont en cours d'analyse au service de l'urbanisme de la commune.

Les septante parcelles créées ont une superficie variant de 520 à 2180 m², la plupart étant de 600 à 800 m².



Vinciane **BROCKAERT**
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

L'ADMINISTRATION COMMUNALE MET À LA DISPOSITION DES CITOYENS UN ESPACE, SOURCE D'INFORMATIONS ET LIEU D'ÉCHANGE, COMPLÉMENT AU SITE INTERNET COMMUNAL.

> Quoi de neuf sur Dison.eu ?

Le site Internet reprend toutes les informations dont vous avez besoin et qui ont une certaine durée dans le temps. L'Espace Citoyens est quant à lui un outil de communication entre l'Administration et le Citoyen ET entre les citoyens.

Par le biais des informations communales, vous êtes informés des nouveautés dans la Commune.

Un bottin reprend les entreprises, commerçants et associations se trouvant sur le territoire communal.

L'agenda vous informe des manifestations organisées qui se dérouleront dans la commune.

Un espace "petites annonces" est spécialement réservé aux habitants de Dison.

> L'Espace Citoyen porte bien son nom

Par ce biais, l'Administration lancera les bases de divers sondages. Dans ce numéro, vous avez vu le sondage sur la piscine de Dison et vous ne souhaitez pas retourner un document papier. Libre à vous de compléter la consultation.

Mais l'Espace Citoyen, c'est aussi vous qui le mettez à jour. Un clic, une inscription et vous voilà en mesure d'alimenter les petites annonces, l'agenda si vous représentez une association sise sur le territoire communal, les coordonnées de votre commerce ou entreprise.

L'Espace Citoyen est un service mis à disposition gratuitement par l'Administration. C'est aussi une vitrine pour les internautes extérieurs à la Commune.

Les modules disponibles ? Bottin, Annonces, Agenda, Infos Communales

Que doit-on faire ? S'inscrire, Comment ? www.dison.eu, clic sur



Parce que les nouvelles technologies de l'information doivent servir au plus grand nombre, venez nous rejoindre et informez de votre existence et activités.

Vous cherchez une information sur votre Commune -> <http://www.dison.eu>

Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet et de son complément l'Espace Citoyen : info@dison.be

ESPACE CITOYENS

Consulter et encoder des événements dans l'agenda
Consulter et encoder des petites annonces
Participer aux consultations publiques
Consulter et s'inscrire dans le bottin
Commander des documents en ligne
Réserver une salle ...

Et tout cela de manière sécurisée



Devenez actif au sein de votre commune
<http://www.dison-citoyen.be>



Marc TASQUIN:
Président du CPAS

➤ *Le CPAS aux petits soins pour ses aînés*

DEPUIS NOVEMBRE 1983, LE C.P.A.S. DE DISON ACCUEILLE, RUE DE LA STATION DANS SA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES "LE COUQUEMONT", LES AÎNÉS DE SES CONCITOYENS QUI LE SOUHAITENT.



Accessible à toute personne disonaise ou extérieure à notre commune à la condition d'avoir plus de 60 ans, notre maison de repos comporte 102 lits (dont 45 lits MRS) répartis en 25 chambres à 2 lits et 52 chambres individuelles, toutes meublées de manière très fonctionnelle et pourvues des commodités d'usage. Trois services s'occupent des personnes valides et semi-valides et un quatrième est destiné à celles plus handicapées physiquement et psychologiquement.

Situé dans un cadre verdoyant à 10 minutes du centre de Dison, "Le Couquemont", du nom d'une ancienne fabrique de couques située à l'époque dans les environs, s'évertue depuis toujours à rendre la vie de ses résidents la plus conviviale possible. Cours de gymnastique adaptée, ateliers divers les après-midi, promenades en minibus (Coo, Spa, La Gileppe, Monde sauvage de Deigné...), concours de pétanque,... sont régulièrement organisés.

Des animations diverses plus traditionnelles ont également lieu ponctuellement : goûter des anniversaires du mois, venue d'une chorale de pensionnés, théâtre itinérant, festivités carnavalesques, journée portes ouvertes, barbecue d'été, Saint-Nicolas, fête de Noël.

De la bouche même des résidents, plus qu'une maison de repos, "Le Couquemont" est un véritable hôtel avec une cuisine variée et d'excellente qualité.

Les tarifs d'hébergement, par contre, sont eux les plus bas de toutes les maisons de repos de notre région.

N'est-il pas social d'offrir à TOUS nos aînés, après une vie de dur labeur, la possibilité d'un repos bien mérité dans un

environnement agréable et accueillant ? C'est en tout cas la volonté permanente de l'ensemble de l'équipe du Centre Public d'Action Sociale.

Quant aux personnes âgées ou handicapées qui veulent et peuvent rester "dans leurs meubles", elles ne sont pas davantage oubliées par le CPAS. Celui-ci leur offre en effet différentes formules. Ainsi, tous les Disonais et



Disonais de plus de soixante ans ont la possibilité de venir prendre le repas de midi au restaurant du "Couquemont". Une manière agréable de briser sa solitude et d'apporter les nouvelles extérieures aux résidents.

Quant au service des repas chauds livrés à domicile organisé avec les services communaux, il permet aussi à de nombreuses personnes, à des conditions tout à fait démocratiques (4,25€ par repas et 0,40€ par potage, livraison comprise), de garder cette autonomie à laquelle elles aspirent légitimement.

Et si certains problèmes d'organisation de vie et de soins à domicile se présentent, le CPAS est encore là pour servir d'intermédiaire et aider à trouver des prestataires capables de fournir des soins infirmiers (piqûres, toilettes), des soins paramédicaux (kinésithérapeute, pédicure), une garde occasionnelle d'une personne malade (jour/nuit) à domicile, les services d'aides familiales ou seniors, ou encore une aide afin de secourir les personnes en cas de chute, malaise, ...

Pour le CPAS de Dison, on le voit, être à l'écoute de ses aînés n'est pas qu'une simple déclaration.



Véronique BONNI:
députée Communautaire,
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

LE MONDE DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EST AUSSI VARIÉ QUE DYNAMIQUE : PUÉRICULTRICES, ACCUEILLANTES, ASSISTANTES SOCIALES ET BIEN D'AUTRES PROFESSIONNELLES TRAVAILLENT AVEC UN SEUL OBJECTIF : LE BIEN ÊTRE DE L'ENFANT !

Pour que cet accueil se passe bien, il faut au moins que 3 choses soient réunies, des professionnelles qui font leur boulot avec attention et plaisir, des parents qui font confiance et un bébé qui se sent bien et qui s'épanouit. Ce trio est la clé de la réussite pour accompagner efficacement l'enfant durant les premières années de sa vie.

Toutefois, pour répondre encore plus à la demande d'accueil et pour compléter ce trio, la Commune de Dison, en partenariat avec la Région wallonne, a acquis en mai

QU'EST-CE QU'UNE CRÈCHE ?

La crèche est un milieu d'accueil conçu pour **accueillir** en collectivité et en externat **des enfants âgés de zéro à trente-six mois** avec du **personnel qualifié**.

La **participation financière des parents** est **proportionnelle aux revenus de ménage et déductible fiscalement**.

La crèche est **ouverte** au minimum **10 heures par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an**.

L'édifice intégrera une série de mesures en matière d'économie d'énergie (utilisation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude et mise à profit de l'apport naturel de chaleur et de lumière par un choix judicieux des orientations, ...)

Le coût des transformations est estimé à +/- 535.000 € tvac, la Région octroyant à la Commune un subside de 90 % de la valeur totale des travaux. L'aboutissement de ce projet permettra la délocalisation de la structure d'accueil

➤ Bientôt "les Petits Loups" pointeront le bout du nez dans le bâtiment de l'ancienne poste, rue Neuve...

2006 un immeuble anciennement occupé par les services de La Poste et dont la transformation en crèche s'inscrit dans le programme de rénovation urbaine du Quartier d'Initiatives de Neufmoulin.

La localisation de la future crèche semble idéale pour différentes raisons :

- Facilité d'accès en raison de la proximité des grands axes routiers.
- Grande accessibilité due au fait que le bâtiment dispose de 2 entrées, l'une rue Neuve, l'autre rue du Moulin.
- Proximité immédiate de plusieurs écoles fondamentales offrant ainsi une synergie avec l'accueil des enfants en âge scolaire.
- Facilité de parking.

➤ La rénovation ne modifiera ni la structure du bâti, ni son volume global.

Ce sont quelques 500m² au total qui abriteront l'ensemble des locaux accessibles aux enfants, de même que les services liés directement aux espaces d'accueil (cuisine, buanderie, rangement poussettes, ...) et les services administratifs. Les enfants bénéficieront également, à l'arrière du bâtiment, d'une aire de jeu extérieure (+/- 100m²). Notons que ce projet est conçu dans une logique de qualité environnementale (utilisation de matériaux durables et naturels,...).

existante à savoir rue d'Andrimont, l'augmentation progressive du nombre de places et l'élargissement du mode de fonctionnement à 3 services. Ce sont au total une quarantaine d'enfants qui pourront bénéficier des soins d'une équipe renforcées de puéricultrices.

Bref, tout sera mis en œuvre pour le confort des tout petits qui devraient investir leurs nouveaux quartiers d'ici quelques mois.

BON À SAVOIR...

Comment s'inscrire ?

Vous voilà à votre troisième mois révolu de grossesse ... C'est maintenant que vous pouvez vous inscrire dans notre crèche. Ne perdez pas de temps car **les entrées se font par ordre chronologique**.

Toutefois, les places sont limitées, pensez à vous inscrire dans plusieurs endroits. L'inscription se déroule au sein même de la crèche.

Vous complétez une fiche d'inscription et vous pouvez profiter de l'occasion pour poser des questions. Nous vous expliquerons l'importance d'une telle formalité, de bien **téléphoner chaque mois pour confirmer votre inscription** au sein de notre établissement.

La responsable est tenue de vous donner une réponse définitive quatre mois après l'inscription.

Si la réponse est positive, la responsable vous contacte afin de fixer un rendez-vous en vue de compléter le dossier administratif, vous donner toutes les informations relatives au fonctionnement de notre crèche (projet pédagogique, tarif ONE, ...) et pour vous faire visiter les locaux.

Si à l'inverse, la réponse est négative, il y a toujours la possibilité de basculer sur une liste d'attente au cas où une personne se désisterait.

INFORMATION

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la crèche "Les Petits Loups" au **087/334312**. Ils seront heureux de vous répondre.